

GRAVELINES INFO

Lettre d'information de la centrale de Gravelines

17 Août 2020



ARRIVEE DES ALTERNANTS 2020-2021

Vendredi 31 juillet 2020, 52 nouveaux alternants ont été accueillis à la centrale pour leur 1ère journée. Ils ont pu rencontrer leurs tuteurs et visiter leurs locaux et bureaux respectifs. Tous les postes ont trouvé preneur (du BAC pro au BAC+5), malgré le contexte sanitaire.

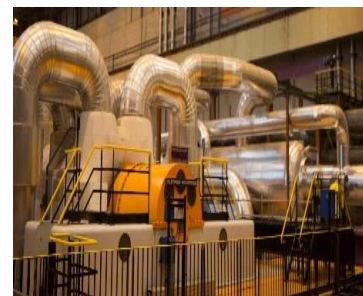
« Nous prenons très à cœur notre rôle d'incubateur », souligne Éric Boyer – DRH à Gravelines, « Le groupe EDF et la centrale de Gravelines sont très engagés sur la formation privilégiée que représente l'alternance : 35 % des recrutements du Groupe sont d'anciens alternants. Au-delà, nous prenons à cœur notre rôle « d'incubateur » tant pour nos entreprises partenaires, que pour les autres TPE et PME du territoire !

Ce rôle très valorisant « d'accompagnant » permet en plus aux jeunes apprentis, de bénéficier d'une formation sur-mesure leur garantissant de trouver un poste à l'issue de leurs études : 80% des alternants précédents ont décroché un CDI...»

Bien qu'il soit trop tôt pour dire ce que nos nouveaux alternants deviendront, la centrale est fière d'annoncer des chiffres très positifs concernant les 56 alternants sortants en septembre 2020 : 4 embauchés à la centrale, 10 poursuivront leurs études avec la centrale, 10 embauchés au sein du groupe EDF, 4 embauchés dans des entreprises extérieures et 3 autres ont des entretiens en cours bien engagés, 5 ont un autre projet professionnel, 1 devrait s'engager pour la Marine Nationale.

L'alternance reste pour la centrale nucléaire de Gravelines la voie royale pour confirmer les compétences de demain, aussi bien pour elle que pour d'autres entreprises partenaires.

PRODUCTION



L'unité de production n° 6 est à l'arrêt pour visite partielle.

Les unités de production 1,2,3, 4 et 5 sont à disposition du réseau électrique.



Centrale Nucléaire de Gravelines

BP149 – 59820 GRAVELINES

Tel : 03 28 68 42 30

Retrouvez l'actualité de la centrale sur

www.edf.fr/Gravelines

et sur [@EDFGravelines](https://twitter.com/EDFGravelines)



VIE INDUSTRIELLE

Sûreté

La montée en puissance après rechargement s'accompagne d'essais physiques du cœur. Le flux neutronique est mesuré au milieu du réacteur par des détecteurs (instrumentation interne du cœur). Ces mesures constituent une carte de flux neutronique, une image de la puissance et de sa répartition dans le cœur. Cela permet notamment de vérifier plusieurs critères de sûreté définis dans les règles générales d'exploitation. D'autre part, les essais physiques permettent de calibrer les éléments du système qui assure notamment la surveillance de la puissance thermique du réacteur. Deux écarts ont été détectés sur ces sujets :

Le premier suite à des questionnements de l'IRSN dans le cadre de l'instruction de la quatrième visite décennale de BUGÉY. Il est apparu que le critère figurant dans les règles d'essais physiques et qui permet d'appréhender la répartition du flux neutronique dans le cœur du réacteur n'était pas cohérent avec les études de sûreté.

Le second sur l'unité n° 2 de Chooz à la suite d'une perte de production. Il concerne le calcul du coefficient permettant de calibrer l'instrumentation de mesure de la puissance thermique du cœur du réacteur. Les actions curatives impliquant notamment une mise à jour documentaire ont été réalisées et l'analyse de ces écarts a conclu en l'absence d'impacts réels et potentiels sur la sûreté. En raison de défauts organisationnels entraînant l'utilisation de données d'entrée imprécises, EDF a déclaré un événement significatif du domaine Sûreté générique de niveau 0 sous l'échelle INES auprès de l'ASN le **2 juillet 2020** pour tous les réacteurs du parc nucléaire.

Le 25 juillet à 10h04, l'unité de production n°4 est à l'arrêt pour remplacement de combustible. Un essai périodique visant à mesurer la capacité d'échange des échangeurs est réalisé sur la voie A du circuit SEC/RRI (refroidissement). Suite à l'analyse de cet essai, il est estimé à tort que la voie A n'est plus en mesure de remplir sa fonction d'échange thermique, et doit être nettoyée. Elle est dès lors considérée indisponible.

A 17h43, l'équipe de quart procède à la consignation de la voie A du circuit SEC/RRI pour pouvoir la nettoyer. Cette consignation engendre l'indisponibilité réelle de la voie A du circuit SEC/RRI. Le **28/07**, après analyse métier, il est détecté que la voie A du circuit SEC/RRI était en réalité disponible après réalisation de l'essai. Cet événement a été déclaré le **28 juillet 2020** au niveau 0 sous l'échelle INES.

Radioprotection

Dans le cadre de la réalisation d'un chantier de réfection du portique extérieur de la tranche 3, une cartographie réalisée par le service Sécurité et prévention des risques confirme que l'échafaudage n'est pas à classer en zone contrôlée. Par contre, le portique en lui-même et les passerelles d'accès du portique restent classés en zone contrôlée. Le **21/07/20**, pensant que les passerelles qui sont accessibles depuis l'échafaudage ne sont pas classées en zone contrôlée, des intervenants d'une société prestataire devant effectuer la dépose d'une porte y accèdent depuis l'échafaudage, qui lui n'est pas classé en zone contrôlée. Une visite de contrôle du service de sécurité et radioprotection permet d'identifier que 2 de ces personnes n'étaient pas habilitées pour le travail en zone nucléaire et ne portaient pas de dosimètre.

Les conséquences radiologiques réelles sont nulles car les débits de dose mesurés sur l'échafaudage et les passerelles à 20m ne relevaient pas de ceux en zone contrôlée. Cet événement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement. Cet événement a été déclaré le **28 juillet 2020** au niveau 0 sur l'échelle INES.

Le **03/08/20** à 21h, un intervenant assure son poste de nuit. Sur la seconde partie de son poste de nuit, le **04/08/2020**, il entre en Zone Contrôlée (ZC), or son habilitation Radioprotection était valide jusqu'au **03/08/2020**. Le système de contrôle informatique associé aux portiques d'accès en zone à risque radiologique fonctionnait en mode dégradé au moment de cet événement, l'intervenant a donc pu accéder à la ZC. Cet écart relatif à la radioprotection n'a pas eu de conséquence sanitaire, ni sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement et a été déclaré le **05/08/2020** à l'Autorité de Sûreté Nucléaire au niveau 0 sous l'échelle INES.